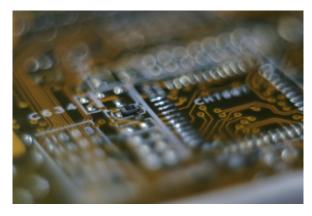


Sacha Loeve

La Loi de Moore, entre anticipation technologique et économie de la promesse



- > #Numéro 3
- > Techniques d'anticipation et anticipation des techniques
- > Communications orales enregistrées
- > GIS-UTSH Unité des Technnologies et des Sciences de l'Homme
- > Invention, innovation

Citer cet article

Loeve, Sacha. "La Loi de Moore, entre anticipation technologique et économie de la promesse.", 13 février 2020, *Cahiers Costech*, numéro 3.

DOI https://doi.org/10.34746/cahierscostech85 -

URL https://www.costech.utc.fr/CahiersCostech/spip.php?article85

Auteur(s)



Sasha Loeve est maître de conférences en philosophie à l'Université Lyon 3 Jean Moulin (IREPH)

L"anticipation à base de roadmaps constitue un ingrédient clé de l'« économie des promesses » distillées par les technosciences contemporaines (biotechnologies, nanotechnologies, intelligence artificielle...). La Loi de Moore, fonction exponentielle qui décrit et prédit, chiffres à l'appui, la cadence de miniaturisation toujours plus poussée des composants en microélectronique, peut être considérée comme la première de ces roadmaps, ou du moins comme leur matrice historique. Elle constitue en tout cas l'exemple paradigmatique d'une anticipation de l'évolution technique dont les prédictions, dit-on, se sont toujours réalisées, et ce depuis plus d'un demi-siècle – une anticipation qui marche! C'est pourquoi les technosciences contemporaines se réfèrent sans cesse à elle comme à une success story dont elles doivent émuler l'exploit pour délivrer leurs promesses. On reviendra ici sur l'histoire de ladite « loi » depuis sa formulation initiale par Gordon Moore en 1965 jusqu'à la construction de sa success story comme « anticipation qui marche », en passant par ses multiples reformulations et les annonces fracassantes -et fréquemment réitérées -d'une « fin de la Loi de Moore ». En donnant à voir la fabrique de Loi de Moore, on se posera les questions

suivantes : à quel genre d'anticipation a-t-on à faire ? À une simple loi empirique formulée par induction, à une prophétie autoréalisatrice réalisant performativement la tendance qu'elle projette, ou à une prédiction rétrospective ? En quel sens peut-on dire que « ça a marché » ? Et à quel prix ? La Loi de Moore traduit-elle un déterminisme intrinsèque de l'évolution technique, un jeu complexe d'anticipations d'acteurs multiples, ou une forme de croyance dogmatique au progrès technique ? Enfin, que ses promesses se soient réalisées en fait-il pour autant un modèle d'anticipation et d'innovation valable pour aujourd'hui ? Ou, dit autrement : peut-on critiquer l'économie des promesses même quand elle s'avère efficace ?

Vidéo intégrale de l'intervention (Demi-journée "Économie de la promesse" Phiteco-GE90, Université de Technologie de Compiègne)

+

https://youtu.be/4RSg-Ttt-qw